université de BORDEAUX

Collège DSPEG

DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION MENTION DROIT DES AFFAIRES– PARCOURS BANQUE, FINANCEMENT ET RECOUVREMENT

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit des affaires » parcours Banque, Financement et recouvrement

Nom	**Prénom**	**Qualité**	**Enseignement(s) assuré(s)**
Président(e) du jury :			
JULIENNE	Frédérique	MCF	Droit de la consommation
Membres du jury :			
MELIN-SOUCRAMANIEN	Bérengère	MCF	Voies d'exécution
VILLEMONTEIX	Marianne	MCF	Droit du crédit
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
ASSELAIN	Maud	MCF	Droit des assurances
EMY	Philippe	MCF	Moyens de paiement
GARNIER-GUILLAUMEAU	Céline	CEV	Contentieux bancaire

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 2 octobre 2024

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG